

**Procès-verbal de la réunion de l'interfacultaire tenue le 31 janvier 2007 de 18h30 à 21h00 au local de l'exécutif de l'AESS (SH-R560).**

**Étaient présents, présentes:**

Maxime Tassé (ADEESE)  
Govindadeva Bernier (AéESG)  
Christian Dumont (AFESPED)  
Alexandre Leduc (AFESH)  
Kadi Diop (AFÉA)  
Olivier Laroche (AESS)  
Patrick Véronneau (AESS)

Jonathan Roch (ADEESE)  
Karine Lapierre (AFELLC)  
Charlotte Guay-Dussault (AFESPED)  
Jonathan Fallu (AFÉA)  
David Fiset (AESS)  
Philippe Mirabel (AESS)

**Ordre du jour**

- 1) **Fonctionnement interfacultaire**
- 2) **Adoption du procès-verbal du 17 janvier**
- 3) **Affaires en découlant**
  - **Action nationale du 7 février**
  - **Sortie des associations étudiantes du réseau UQ et audience loi 95**
  - **Retour groupe de travail sur les CANO**
  - **ASEQ**
  - **À la suite du déménagement d'études littéraires**
- 4) **Comité facultarisation**
- 5) **Varia**

**Procès-verbal**

**1) Fonctionnement interfacultaire**

L'AFÉA présente la proposition suivante :

---

Des procès-verbaux sont rédigés pour chacune des rencontres de l'interfacultaire.

Les débats qui sont rapportés autour de la table de l'interfacultaire porteront uniquement sur des problématiques UQÀM.

Le consensus est recherché et pour avoir une proposition dite interfacultaire l'unanimité doit être obtenue.

---

Pour les associations qui reconnaissent déjà et reconnaissent toujours les « règles de fonctionnement », c'est-à-dire l'AESS, l'AFESH, l'AFELLC et l'AFESPED, adoptées le 11 décembre 2006, la proposition de l'AFÉA ne s'avère pas intéressante principalement pour les raisons suivantes :

- Il a déjà été résolu que des procès-verbaux seraient rédigés pour chacune des réunions.
- Il a déjà été résolu que la table de l'interfacultaire porterait « sur des problématiques qui dépassent le simple cadre de nos facultés respectives et ce faisant requièrent des résolutions interfacultaires » (11 décembre 2006).

Cependant, il est convenu que nous pouvons, par exemple, aborder des sujets comme la sortie des associations étudiantes du réseau UQ, l'action nationale du 7 février, etc. Il est toutefois précisé qu'un point apporté autour de la table ne nécessite pas forcément une résolution interfacultaire ; il peut s'agir d'un point d'information pertinent. Comme précisé dans les « règles de fonctionnement », il faut une majorité claire (déterminée au cas par cas) pour qu'une résolution interfacultaire soit adoptée. Les associations feront preuve de discernement par rapport aux points qui seront abordés en réunion et puis soumis à une résolution (en excluant, par exemple, les regroupements nationaux et leurs dossiers).

L'AFÉA propose également de modifier cette notion de majorité claire au cas par cas pour y considérer à la place une majorité déterminée par un vote ralliant 6 associations facultaires sur 7.

L'ADEESE prétend que l'interfacultaire ne devrait adopter une résolution que si le point débattu entraîne une position unanime autour de la table.

Pour les associations qui reconnaissent les « règles de fonctionnement », il apparaît évident que nous n'aurions aucunement besoin de ces règles si les points débattus atteignaient toujours l'unanimité. Nous avons besoin d'une table à partir de laquelle des décisions qui touchent l'ensemble des étudiants de l'UQÀM peuvent être prises. Il est notamment mentionné à plusieurs reprises que pour les groupes de travail du CVE, pour lesquels le nombre de sièges de représentants étudiants est limité, que les représentants qui y siègent ne peuvent le faire aux noms de leurs associations respectives, mais bien aux noms de l'ensemble des associations facultaires. Les règles ont été adoptées précisément à cet effet.

Patrick Véronneau mentionne également la problématique dans laquelle il se retrouve ; pour défendre les étudiants de l'UQÀM au sein du conseil d'administration, une position « interfacultaire » doit être adoptée. Celle-ci ne saurait être unanime à tout coup. Il est hors de question que l'AESS jouisse à elle seule d'un siège au CA.

L'AFÉA et l'ADEESE prétendent que leurs représentants sont mandatés pour défendre leurs membres et qu'ils ne peuvent accepter qu'une position de ceux-ci ne dépassent pas la table de l'interfacultaire. Ils doivent pouvoir défendre leurs membres même à la table du Comité de la vie étudiante. (Même si ce faisant nous risquons de nous retrouver divisés et que conséquemment la partie institutionnelle se libère de ses responsabilités?).

L'AESS prétend que la solidarité étudiante nécessite une ouverture d'esprit ; les positions qui ont été adoptées cette année au sein de son assemblée générale – portant notamment sur les vérifications comptables, les CANO, etc. – l'ont toujours été dans une optique de collaboration avec les différentes associations facultaires, car nos seules positions ne sont pas celles de l'ensemble des étudiants de l'UQÀM et que nous croyons que notre seule voix ne permettra aucun changement concret. C'est par l'union que les associations facultaires réussiront enfin à faire bouger les choses à l'UQÀM. L'AESS a déjà fait des compromis sur ses positions afin que cette union soit possible. Les associations qui reconnaissent les « règles de fonctionnement » abondent dans le même sens.

L'AéESG s'inquiète des « règles de fonctionnement » adoptées car semble-t-il que celles-ci ont quelque peu mises de côté les positions défendues par l'AéESG.

Les associations qui reconnaissent les « règles de fonctionnement » s'entendent à dire que c'est là une réalité de groupe, c'est-à-dire que les positions de l'AéESG ont été entendues, défendues par ses représentants, mais que ces dernières n'étaient pas majoritaires autour de la table de l'interfacultaire. Avouons-le, l'AéESG pourrait-elle à elle seule réussir à « gagner » son point lors de négociations?

L'AFÉA et l'ADEESE quittent la table de l'interfacultaire.

L'AéESG y demeure, mais souligne que son Comité exécutif devra de nouveau se pencher sur la question avant de se prononcer « définitivement » en faveur des règles proposées.

L'AESS, l'AFESH, l'AFELLC et l'AFESPED demeurent autour de la table.

## **2) Adoption du procès-verbal du 17 janvier**

**Il est décidé à l'unanimité que :**

**(31 janv-res01)**

Le procès-verbal de la réunion de l'interfacultaire du 17 janvier est adopté.

## **3) Affaires en découlant**

Action nationale du 7 février

L'AFESH précise que son assemblée générale a choisi de ne pas participer à l'événement.

L'AESS annonce qu'elle ne s'est pas vraiment mobilisée pour l'événement ; la conférence de presse des associations étudiantes de l'UQ et les préoccupations soulevées par un possible référendum de désaffiliation de la FEUQ ont accaparé beaucoup de temps. De plus, il y a le 7 février les états généraux sur l'environnement à l'UQÀM auxquels bon nombre de ses membres participeront assurément.

L'AFESPED précise qu'elle a affiché du matériel de mobilisation annonçant l'action, mais que compte tenu de ses effectifs réduits au sein de son exécutif elle ne pourra en faire davantage.

### Sortie des associations étudiantes du réseau UQ et audience loi 95

L'AFELLC annonce que le discours de la conférence de presse devrait être envoyé le lendemain matin.

L'AFESH précise que son assemblée générale a choisi de ne pas participer à l'événement.

L'AESS se charge toujours de l'hébergement et de la location du véhicule.

### Retour groupe de travail sur les CANO

Alexandre Leduc et Patrick Véronneau, qui participent(aient) tous les deux au groupe de travail du CVE sur les modalités de consultation sur les CANO, tracent un bilan peu élogieux de la dernière rencontre de négociations :

En premier lieu, les représentants étudiants avaient laissé une proposition sur la table lors de la rencontre du mois décembre. Celle-ci précisait que les associations facultaires étaient prêtes à laisser tomber la revendication qui stipulait que la consultation se déroulerait selon les pratiques démocratiques (respectives) de chacune des associations, mais que cette proposition réitérait notre souhait, âprement discuté lors de cette rencontre, que le vote soit à incidence facultaire. Les représentants reconnaissent et ont toujours reconnu que la consultation serait pan-uqamienne, mais qu'elle serait, compte tenu de leur compromis, sous une formule commune (à déterminer) pour toutes les associations.

À notre surprise, la partie institutionnelle n'avait pas effectué les consultations qu'elle avait promises sur la question et nous demandait de redéfinir l'incidence facultaire de nouveau. Nous nous sommes prêtés à l'exercice, mais nous redoutions dès lors que les négociations tourneraient en rond.

La partie institutionnelle a proposé le « compromis » suivant :

- Consultation pan-uqamienne (...qui était déjà entendue)
- Les coûts sont défrayés à même le budget des SVE (...qui est de toute manière cotisé par les étudiants)
- Que nous aurions les statistiques du vote par faculté (...rien à voir avec l'incidence facultaire demandée)
- Qu'il pourrait y avoir une formule de remboursement accélérée des CANO comme c'est le cas dans les centres d'études éloignés de l'UQÀM.

France Turbide, directrice de la division accueil et soutien aux projets étudiants des SVE, a défendu que nous pourrions, les associations facultaires, utiliser l'information statistique du vote, et ainsi pouvoir cibler et convaincre (voire manipuler) les membres dissidents de nos associations pour qu'ils obtiennent le remboursement de leurs CANO et même de s'en prendre aux groupes, car apparemment nous l'aurions déjà fait.

Il est scandaleux que les négociateurs de la partie institutionnelle présument de la mauvaise foi des représentants étudiants, et qu'ils tentent de nous faire passer une simple information technique (car précisons - malgré qu'il ne s'agisse d'un argument - qu'il suffirait de presser un petit bouton de plus pour l'obtenir) pour une précieuse avancée politique ; d'ailleurs, soulignons qu'une information de ce type ne constitue aucunement une POSITION politique, contrairement à ce que peut prétendre Mme Turbide.

**Il est décidé à l'unanimité que :**

**(31 janv-res02)**

Considérant le manque flagrant de considération qu'ont connu nos revendications dans le cadre du dossier des vérifications comptables;

Considérant le manque flagrant de considération qu'ont connu nos revendications dans le cadre du dossier de la consultation sur les CANO;

Que les associations facultaires présentes boycottent le CVE prévu pour le 16 février prochain.

ASEQ

**Il est décidé à l'unanimité que :**

**(31 janv-res03)**

Qu'une rencontre ait lieu en compagnie de M. Jean-Louis Richer, directeur des SVE, et les associations facultaires mercredi prochain le 7 février à 10h00, et qu'une pré-rencontre réunissant les associations facultaires aient lieu à 9h00.

À la suite du déménagement d'études littéraires

Alexandre Leduc se propose pour entreprendre des démarches auprès du SPUQ.

**4) Comité facultarisation**

**Il est décidé à l'unanimité que :**

**(31 janv-res04)**

Alexandre Leduc, représentant des associations facultaires sur le comité de la facultarisation, défend la position suivante : les représentants étudiants des groupes agréés devraient siéger en tant qu'observateurs au Comité de la vie étudiante et non comme membres votants. Il nous fera un rapport des discussions lors d'une prochaine rencontre de l'interfacultaire.